

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 3 novembre 2021

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 15 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 10 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia

Messieurs, BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absent : excusé : ROULLEAU Marc

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2021/32

FERMAGES 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Messieurs FERRAND et TOUZALIN (EARL de la rivière) exploitent à titre précaire des terrains appartenant à la Commune.

Les surfaces exploitées pour 2021 n'ayant pas changées, la redevance est réactualisée en fonction de la variation fixée par arrêté préfectoral. n°2021/DDT/SEADR/525 en date du 16 août 2021

Monsieur FERRAND (Redevance 2020) $345.15 \text{ €} \times 106.48/105.33 = 348.92 \text{ €}$
L'EARL DE LA RIVIERE (Redevance 2020) $45.49 \text{ €} \times 106.48/105.33 = 45.98 \text{ €}$

En conséquence le montant de l'indemnité pour l'année 2021 est de :

- 348.92 € pour Monsieur FERRAND
- 45.98 € pour l'EARL DE LA RIVIERE

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 15 novembre 2021
Béatrice FONTAINE
Maire